



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épidémies

Question écrite n° 84796

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation préoccupante des Alpes-maritimes face à la prolifération de l'*aedes albopictus*, dit moustique tigre. Vecteur de virus graves pour la santé publique, il est particulièrement virulent et rend la vie des habitants et des touristes particulièrement difficile. Par le biais de campagnes d'information de la population sur les causes de reproduction, le conseil général des Alpes-maritimes consacre d'importants moyens financiers afin d'éviter la prolifération. À ce jour, quatre opérations mineures de démoustication ont eu lieu l'an dernier. Cependant, face à la menace potentielle générée par l'*aedes albopictus*, il lui demande si une opération de démoustication peut être envisagée à l'échelle du département des Alpes-maritimes, avec des méthodes biologiques, qui permettrait d'enrayer sa prolifération et d'éviter le risque épidémiologique qui reste latent.

Texte de la réponse

Aedes albopictus est une espèce de moustique originaire d'Asie du Sud-Est et possédant une très grande capacité invasive. Ce moustique est présent en France métropolitaine, notamment dans le département des Alpes-Maritimes. Il convient de souligner que dès lors qu'une population d'*Aedes albopictus* est implantée, son éradication n'est pas possible en l'état des moyens de lutte actuellement disponibles. Seul son contrôle, c'est-à-dire le maintien d'une densité des populations de moustique à un niveau acceptable, est un objectif accessible. de plus, cette espèce est fortement affiliée à l'homme. En effet, la grande majorité des gîtes larvaires c'est-à-dire des lieux où le moustique se reproduit, sont des gîtes de nature anthropique (soucoupes de pots de fleurs, petits déchets, récipients divers, etc.) et qui se trouvent par conséquent dans un environnement domiciliaire ou péri-domiciliaire. Des campagnes massives d'aspersion d'insecticides, outre les risques environnementaux associés et l'absence de molécule adulticide d'origine biologique, ne pourront atteindre l'ensemble des gîtes se situant sur le domaine privé. Ainsi, en matière de contrôle d'*Aedes albopictus*, le rôle de la population reste prépondérant et seule une mobilisation de tous est de nature à réduire de manière significative la densité des populations de cette espèce de moustique. Le ministère de la santé, en lien avec les collectivités locales, a mis en place dès 2006 un dispositif permettant de prévenir les risques sanitaires liés à la présence de cette espèce, potentiellement vectrice d'arboviroses telles que le chikungunya ou la dengue. Ce plan prévoit de renforcer la surveillance entomologique et épidémiologique pour prévenir et évaluer les risques de dissémination de ces virus. Ce plan antidissémination a pour objectif de détecter le plus précocement possible la présence du vecteur *Ae. albopictus* et de patients potentiellement virémiques, afin de permettre la mise en oeuvre rapide et coordonnée de mesures de contrôle du vecteur et de protection des personnes. Ce dispositif prévoit également de renforcer la participation de la population en matière de réduction des gîtes larvaires.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84796

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8065

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11771